



**SÉCURITÉ** Surveiller son bureau ou son entrée à toute heure du jour et de la nuit ? C'est ce que permet cette nouvelle application destinée aux iPhone. [www.domus-technologie.com](http://www.domus-technologie.com)

## Pour vivre heureux, vivons filmés

**LA VIDÉOSURVEILLANCE** n'est plus l'apanage des commerçants ou des nantis. Désormais, les particuliers peuvent installer eux-mêmes des caméras chez eux, et observer leur domicile depuis un téléphone mobile.

MARIE MAURISSE

L'insécurité augmente-t-elle réellement ou n'est-ce qu'un sentiment ? Toujours est-il que de plus en plus de Romands optent pour la vidéosurveillance. Avec un premier effet positif : calmer les angoisses.

«La sécurité n'est plus de la seule compétence de l'Etat, note Sami Coll, sociologue spécialisé dans les nouvelles technologies à l'Université de Genève. Chacun peut librement installer des caméras dans son salon.» Mais contrairement aux idées reçues, cette tendance n'est pas forcément liée à l'augmentation de la criminalité. «C'est comme un effet de mode, ajoute Sami Coll. Nous vivons dans une société de la transparence, où tout doit être visible, contrôlable. Cela devient branché de surveiller ses biens.» Et comme pour accompagner cet engouement, les appareils de vidéosurveillance ont beaucoup évolué.

Finies les caméras bruyantes que l'on repérait au moindre coup d'œil. Disparues les bandes interminables qu'il fallait visionner dix heures pour trouver ce que l'on cherchait.

**CAMÉRAS INTELLIGENTES** Aujourd'hui, l'heure est au numérique. Les nouvelles caméras sont connectées à l'internet par un dispositif de wifi : il suffit d'un câble électrique pour les faire fonctionner. En outre, elles n'enregistrent pas votre hall d'entrée en permanence, mais ne se déclenchent qu'après avoir repéré un mouvement suspect sur une zone définie au préalable. Elles peuvent même identifier un visage grâce à un système de reconnaissance visuelle. Et suivre l'individu automatiquement avec un outil de détection très élaboré. «Le principe est le même pour beaucoup de nouveaux produits, explique Julien Naftule, cofondateur de l'entreprise TCIC Informatique & Conseil. A chaque fois que le serveur remarque une image

### PERSO ET RAPIDE

Plusieurs marques proposent des solutions abordables et plutôt simples à mettre en œuvre. Logitech commercialise un modèle «Indoor» avec alerte par SMS ou mail pour 499 francs. [www.logitech.com](http://www.logitech.com)

### PRO ET SANS SOUCI

Le budget grimpe rapidement pour une installation plus complexe : c'est le prix de la tranquillité. Un exemple : la formule comprenant quatre caméras, avec assistance et pose en quelques heures, chez TCIC pour 5555 francs. [www.secu-conseil.ch](http://www.secu-conseil.ch)

### SOLUTION LOCATION

La formule est en plein développement. Simnet SA propose d'ores et déjà un forfait leasing. Pour une centaine de francs par mois, le particulier a une caméra et un accès au serveur de l'entreprise. [www.simnetsa.ch](http://www.simnetsa.ch)

anormale, il envoie une alerte au propriétaire, que ce soit par e-mail ou par SMS.» A charge, pour la personne, de visionner la vidéo en question – et d'appeler la police, un voisin, ou une société de surveillance privée. Quand la qualité de l'image est bonne, le tribunal peut même la considérer comme une véritable preuve pouvant identifier le coupable de l'infraction.

**MULTIPLES OFFRES** Dans un marché en plein boom, la concurrence est forte. Pour 2009, beaucoup de marques ont prévu de miser sur la vidéosurveillance avec des produits très souples et des offres de prix raisonnables. Logitech propose par exemple une petite caméra intérieure accompagnée de son logiciel pour 499 francs. Et revendique une «installation personnalisée en quinze minutes». Les clients peuvent acheter des caméras supplémentaires s'ils le souhaitent.

Pour les plus gros budgets, TCIC Informatique & Conseil présente une formule à 5555 francs TTC comprenant quatre caméras wifi, un serveur, ainsi que la livraison, la pose du matériel et une assistance technique. Les frais d'installation électrique ne sont généralement pas compris dans ces offres. Les sociétés commencent aussi à développer des dispositifs de leasing, comme Simnet SA, basée à Martigny. Avec 120 francs par mois (sur un contrat de deux ans), leurs clients bénéficient d'une caméra de location ainsi que d'un espace sécurisé sur les serveurs de Simnet. Enfin, les détenteurs d'un iPhone ne sont pas oubliés. Pour 5 fr. 70 par mois (sur un contrat d'un an), ils pourront accéder aux images de leur villa depuis un iPhone, grâce à une application spécifique vendue par la société Domus Technologie.

Pour choisir entre toutes ces possibilités, mieux vaut être aidé par un expert. Car si les offres bon marché sont attrayantes, elles ne correspondent peut-être pas à tous les besoins. A titre d'exemple, pour une résidence secondaire bien aménagée, mieux vaut opter pour un forfait avec une société de surveillance (entre 60 et 120 francs par mois environ).

**ATTENTION AUX FAUX PAS** Mais même si les solutions abordables se multiplient, il ne faut pas oublier les obligations juridiques en la matière. Règle numéro un : il est strictement interdit de filmer les espaces publics. Par ailleurs, signaler la présence de caméras est obligatoire. Toutes les personnes susceptibles d'être filmées doivent être averties de cette éventualité : voisins, épouse, amis, baby-sitter... Les procès en la matière sont de plus en plus nombreux. Entre surveillance et voyeurisme, la limite est parfois mince. ◊

